

**Comment agglomérer les entreprises sociales pour fédérer une Europe des régions ?
Le cas de Mondragon et des coopératives sociales italiennes**

Jacques Prades
Université de Toulouse 2-Le Mirail
prades@univ-tlse2.fr

Résumé

La crise institutionnelle que traverse l'Europe depuis le référendum a le mérite de rouvrir un débat que l'on croyait définitivement clos, celui d'une Europe Fédérale. Un de ses grands initiateurs, Denis de Rougemont, en avait donné la philosophie qui reposait sur la force des régions. Celle-ci supposait à la fois la capacité d'agglomérations d'activités et une certaine autonomie de ses membres. Les illustrations mondragonaises et italiennes illustrent que l'économie sociale est un des vecteurs manifestes de cette force.

La crise institutionnelle que traverse l'Europe depuis le résultat de référendum français a le mérite de rouvrir un débat que l'on croyait définitivement clos, celui d'une Europe Fédérale. Un des principaux animateurs de cette thèse a été Denis de Rougemont. Né en Suisse en 1906 et mort en 1985, il est associé au personnalisme d'E. Mounier dès la création de la revue Esprit. En 1948, à la conférence de la Haye, il défend contre le mouvement unioniste de W.Churchill une conception européenne fédéraliste : au gouvernement, à la diplomatie et à l'Europe du Plan Marshall, il oppose une diversité de cultures et l'idée d'une Europe des régions fédérées. Nécessitant un pouvoir des peuples sur leur territoire, Denis de Rougemont voyait dans la création de régions autonomes dont chacune correspond à un caractère géographique, économique et culturel particulier, la possibilité de créer des espaces à l'échelle de l'homme. En 1976, il créera, avec entre autres, B.Charbonneau et T. Goldsmith¹, ECOROPA, un groupe de réflexions sur l'écologie dont l'ambition était de participer à la création d'une culture commune appliquée aux problèmes sociaux et politiques. Si on suit cette thèse, la capacité des hommes à créer des activités agglomérées autour d'un collectif est de première importance quand on souhaite appliquer la subsidiarité, c'est-à-dire donner la priorité à l'échelon local avant de faire appel à des productions extérieures. C'est dans ce cadre que nous étudions ici l'agglomération d'activités de Mondragon et des coopératives italiennes.

Le premier cas d'agglomération d'activités que nous allons étudier est celui de Mondragon². Créé en 1956, le complexe coopératif du pays basque espagnol, composé de 116 coopératives de plus de 30 000 coopérateurs, a vécu l'histoire industrielle de ces cinquante dernières années sans jamais licencier avec un éventail des salaires qui est resté longtemps compris entre 1 et 3 et une implantation territoriale très équilibrée sur le territoire basque. Le cas de l'Italie est un peu différent car le nombre de coopératives est un des plus importants d'Europe et la succession des formes coopératives, un trait essentiel de l'économie italienne. S'il n'a pas pris

¹ Voir « B. Charbonneau, une vie entière à dénoncer la grande imposture », Editions ERES, 1997.

² Le complexe coopératif de Mondragon a fait l'objet d'une publication à laquelle nous nous permettons de renvoyer le lecteur pour éviter des redites. « L'énigme de Mondragon, comprendre le sens de l'expérience » RECMA n °296, mai 2005. Cette publication résulte d'un travail réalisé pour l'Institut Pour la recherche de la Caisse des Dépôts et Consignations.

la forme spectaculaire d'agglomération d'activités spatialisés, les coopératives s'étalent largement sur le territoire d'Emilie, de Vénitie et de Toscane. On trouve cependant plusieurs cas d'agglomération d'activité, particulièrement dans le nord. Nous nous concentrons sur l'histoire de la Banca Etica pour caractériser ce mouvement puis sur les coopératives sociales qui représentent une forme de substitution de l'Etat.

La finalité de l'article est de déboucher sur les conditions nécessaires à l'agglomération d'entreprises sociales et leur relation à un territoire dont le périmètre n'est pas ici discuté.

Dans cet article , nous ne cherchons pas à grossir des micro-activités exemplaires qui pourraient servir de « prêts à porter ». Nous ne sommes donc pas dans la perspective de « l'idéal-type » de Max Weber. Nous étudions des entreprises sociales effective le long d'un continuum qui peut relever d'une volonté de redistribution de ressources à une alternative plus sociétale. La longévité de l'expérience témoigne d'une possibilité réelle pour un groupe social de produire, consommer et répartir et échanger sur une échelle suffisamment vaste.

Un des objectifs poursuivis est de montrer qu'après avoir considéré en France le modèle coopératif comme la référence de l'économie sociale jusqu'à la fin des années soixante (et même un peu plus tard avec C. Vienney), on en est venu à partir des années quatre vingt à ne rechercher de la nouveauté que dans certaines associations. Or, nous cherchons à montrer que dans les processus d'agglomération qui sont les seuls à nous intéresser ici, les deux formes ne sont pas exclusives l'une de l'autre mais qu'elles se complètent.

Le deuxième objectif est de montrer qu'aucune entrée en matière d'agglomération d'activités n'est privilégiée : on peut débiter par des coopératives de production comme le complexe de Mondragon dans le pays basque espagnol ou de consommation comme les districts italiens dans leur composante coopérative dans la troisième Italie. Les entreprises sociales prennent du sens lorsqu'elles émanent d'initiatives locales et qu'en grossissant, elles ne perdent pas de vue leur fondement et lorsqu'elles s'avèrent être plus performante et plus équitable dans tous les segments où elles interviennent. C'est là qu'elles sont peut être le vecteur d'une pédagogie collective pour la transformation sociale.

Le troisième objectif de cet article est de montrer que les coopératives ne sont pas seulement des entreprises comme les autres qui répartissent autrement. Car le mobile qui réunit les expériences que nous évoquons ici est « politique » au sens où elles n'attendent pas d'un Etat affaibli les clés d'une nouvelle régulation sociale. Elles cherchent par des voies associées à prendre elle-même leurs destins en main. Cette thèse est allée souvent à l'encontre des congrès de la coopération³ qui en défendant le principe de neutralité n'ont pas brillé de clarté sous l'épisode Vichyssois.

³ En 1832, le IV congrès coopératif disait « ...qu'il était unanimement résolu que les coopérateurs, quels qu'ils soient, ne s'identifient à aucun principe, soit religieux, soit irrégieux, soit politique... ». cité par P. Toucas, 2005.

Première partie Etudes de cas

1. Mondragon

En cinquante années, le complexe coopératif de Mondragon est passé par trois modèles économiques : un modèle gravitaire, un modèle de districts et un modèle d'innovation technologique. Deux évènements symboliques vont marquer l'inflexion majeure du modèle initial.

De 1956 à 1970, on a assisté à la création d'un **modèle gravitaire** autour de Arrasate-machinerie et Ulgor. En 1958, comme les associés ne sont ni des salariés ni des patrons. Lagun Aro est un organisme de prestations sociales spécifiques qui remplit les deux rôles de santé et prévoyance.

En 1959, la société coopérative de crédit, la Caja Laboral Popular, voit le jour sous l'impulsion de Don José Maria, pour financer le développement de coopératives. La caisse a en effet pour mission de financer les petites coopératives de Mondragón, Ulgor, Arrasate, San José, etc- qui n'intéressent pas les institutions bancaires traditionnelles.

La banque a collecté auprès d'épargnants des sommes considérables, environ 15 millions de francs en 1980, soit environ 300 000 comptes d'épargne, rémunérés à un taux très bas, environ 10 points au-dessous du taux de crédit accordés aux coopératives. Cette forme d'établissement bancaire intégré a été la clé de réussite du système de Mondragón car il s'agit, au moins durant la première période, de la fonction financement-investissement-budget de chaque coopérative qui est gérée par la CLP.

Durant la décennie, Ulgor et Arrasate font avoir une très forte croissance, profitant des mesures protectionnistes de la dictature espagnole pour conquérir le marché espagnol. Copreci, Ederlan et Lana naissent sur le chemin tracé par les coopératives pilotes. Mais déjà, il est dit que si l'on souhaite que le mouvement coopératif ne soit pas que passager, il faut qu'il s'enracine dans l'éducation et dans les relations économiques et sociales. En 1960, l'école professionnelle dépasse les 300 élèves (contre 21 en 1944).

En 1964, on assiste au passage d'un deuxième modèle, **le modèle des districts** : El Grupo Ularco. A partir de cette date, chaque département de la coopérative-mère Ulgor (fonderie, pièces mécaniques, electro-ménagers, grosses machines) va prendre la forme coopérative, avec sa propre indépendance juridique. S'ajoutent deux autres coopératives, Aurki, coopérative d'automatismes et Servicio de Ingenieria, coopérative de ventes de technologie. Le groupe Ularco est après la création de la première coopérative en 1955 et la création de la Caja Laboral en 1958, la troisième innovation d'importance de cette première période. Ularco réunit 8 coopératives de 6569 salariés dont 3556 pour Ulgor.

En 1970, El Grupo Ularco est une association qui fédère 40 coopératives dont le chiffre d'affaires est évalué à 7059 millions de pesetas, dont les exportations représentent moins de 10 % et où les dépôts de Caja Laboral représentent 50 % du chiffre d'affaires total. La coopérative la plus importante de Ularco est UGOR (appareils ménagers) mais on note à cette époque une très forte croissance de Fagolectro (composants électroniques)

L'évolution de l'emploi est fulgurante : en 1960, le groupe occupait 479 emplois; en 1965, il comptait 4211 salariés et en 1970, 8743 emplois.

1971-1990. Deux décès symboliques : Franco et Arizmendiarrieta

Cette période est marquée par deux décès qui symbolisent⁴ les inflexions par rapport à la période précédente.

⁴ Bien-sûr, on y verra que des symboles...

Le premier décès est celui du général Franco en 1975 qui signifie la fin du protectionnisme espagnol. Les coopératives se lancent dans l'ouverture vers les marchés extérieurs au pays basque (en 1990, le poids des exportations représente 15 % du chiffre d'affaires) par l'implantation de firmes à Madrid et à Barcelone puis au Mexique et en Thaïlande. Par ailleurs, s'ouvre en 1981, à Vitoria le premier hypermarché. Plus de 50 nouvelles coopératives sont créées entre 1972 et 1985.

Ce décès de Franco est aussi le symbole d'une libération de la parole et particulièrement de la langue basque. Ce qui a constitué un lien à l'intérieur de la communauté par opposition au franquisme se délite car il n'y a plus d'opposition.

La crise économique mondiale et particulièrement industrielle provoque un chômage important, de l'ordre de 20 % des effectifs au pays basque, voire plus dans la province de Bilbao. Le point le plus haut de la crise est l'année 1983 mais déjà en 1974, certaines coopératives sont en grande difficulté. Le rôle de la Caja Laboral va être ici essentiel.

Le deuxième décès est celui de son fondateur, Don José Maria Arizmendiarietta qui meurt en 1976, un an après celle du dictateur espagnol, symbolise l'effondrement du mouvement social catholique dans les pays du Nord. Il révèle le recul du sentiment religieux à la fin des années soixante presque partout en Europe, qui est encore manifeste en Espagne, alors qu'il ne l'est plus en Italie qui bénéficie d'un regain, moindre en France. Le complexe coopératif va chercher à rationaliser ces pratiques et met en place toute une série d'indicateurs et d'instruments de gestion d'entreprises compétitives. Par exemple, la capitalisation des résultats, une péréquation des résultats avec un fond de solidarité inter coopératives, la flexibilité des calendriers de travail au semestre, la polyvalence des fonctions et des emplois afin d'équilibrer les postes entre les coopératives en excès et celles qui sont en demande d'emplois.

Ce sont ces deux morts symboliques qui ouvrent une nouvelle période. C'est en 1982, que le collectif des salariés-associés décide de limiter leur progression quantitative pour réduire l'influence du coût du personnel sur les ventes. Si le groupe ne licencie pas (interdit par les statuts), c'est au prix d'une diminution du salaire réel, c'est-à-dire une augmentation de la quantité de travail sans accroissement de salaire, une saisonnalisation du travail, des préretraites et un accroissement de la productivité.

A partir de 1991, on assiste à la montée de MCC, c'est-à-dire la mise en place d'**un modèle d'innovation technologique qui débouche sur le projet Garaia.**

D'un point de vue fonctionnel, la recherche appliquée et l'innovation est au centre du complexe coopératif qui est divisé en trois secteurs :

- un secteur industriel divisé en 7 branches rassemblant 70 coopératives occupent 18 000 socios,
- un secteur de distribution mobilise 13 000 socios.
- un secteur financier (banque, leasing, assurance) emploie 1500 personnes.

Au total, sur 68 260 postes de travail, il y a 32500 socios dont 49 % se trouvent au pays basque, 39 % en Espagne et 12 % en international.

Le secteur industriel est divisé en sept coopératives : automation-automobile, composants, construction, équipement industriel, foyer, biens d'équipement et machine-outil.

Dans chaque coopérative, les travailleurs-associés, rassemblés en assemblée générale, élisent un conseil d'administration, appelé le conseil recteur. Le conseil recteur élit son directeur sur proposition du Président, élu pour 4 ans. Le Conseil Social est représenté uniquement de travailleurs-associés.

Au niveau de MCC, les 7 directeurs de coopératives industrielles, le directeur du secteur financier et le directeur de la distribution forment le Conseil Général qui a une fonction de gestion et de proposition.

La Commission permanente est composée de 16 personnes élues (toutes différentes du Conseil Général) représentant les 9 divisions en pourcentage du nombre de socios, avec une limite de 25 % du total des membres pour une entité. Cette commission permanente décide en soumettant ses choix au Congrès, organe suprême qui regroupe 650 délégués, proportionnellement au nombre de socios, avec la même limite des 25 % de la Commission permanente.

Le Conseil Général est le conseil exécutif de MCC. Si cette structure voit le jour en 1991 lors du troisième congrès, l'idée est apparue en 1984, après la violente crise industrielle de 1981-1983.

L'évolution du complexe coopératif est synthétisée par le projet Garaia. Le pôle d'innovations est conçu comme une collaboration privé-public entre les universités (Institut universitaire de recherche en électronique et Institut universitaire de télécommunications), des centres technologiques (centre de recherche en gestion, recherche en métal et fer, recherche en micro-électronique, centre de recherche en technologies, assemblage et recherche en mécanique) et de unités de recherche d'entreprise (Fagor matériau et process, Fagor automation, Arrasate, Orona, Moduteck et Fagor Electromécanique). L'investissement est de 7, 700 millions de pesetas pour la construction de ce qu'on pourrait appeler la « Mondragon Valley ».

2. La Banca Popolare Etica, les coopératives sociales et le coopérativisme italien

Dans le milieu des années soixante-dix, l'Italie traverse une restructuration industrielle qui déplace le triangle noir –Turin, Gènes, Milan- vers l'Emilie, la Toscane et la Vénétie⁵. D'un capitalisme très concentré, l'Italie développe un système de petites entreprises, appuyé par des partis de gauche qui ont une assez bonne maîtrise du système bancaire. C'est de cette situation qu'a été renouvelé le concept de « district »⁶. Le concept de « Districts Industriels » (DI) apparaît à la fin des années 70 pour caractériser ces dispositifs qui tiennent, au plan économique, par la présence de petites entreprises qui s'insèrent avec succès dans le marché mondial grâce à une industrie spécialisée¹. G. BECCATINI (1990) reprend l'expression, empruntée à A. MARSHALL. Il repère deux caractéristiques des DI :

- Sur le plan du fonctionnement social, le DI se caractérise par un système culturel de valeurs partagées qui permet de circonscrire les conflits d'intérêts au sein de ce système de petites entreprises qui mélange concurrence à l'extérieur et coopération à l'intérieur (certains auteurs comme Gaffard évoquent des situations inverses mais l'objection ne fait pas l'unanimité).
- Sur le plan technico-économique, le DI se caractérise par un maillage serré de petites ou moyennes entreprises techniquement articulées entre elles qui contribuent collectivement à une production spécifique, identifiable comme produit du DI.

De ces deux caractéristiques, en découle une dynamique endogène de développement qui s'inscrit historiquement et socialement dans des espaces géographiques (Benko, 1992). Cette dynamique endogène ne serait pas possible s'il n'y avait pas un troisième élément : un marché du travail de type « local » favorisant des informations tacites, des compétences spécifiques et des échanges de savoirs (Brusco, 1994)

Parallèlement, le pays est secoué par l'éclosion de mouvements anti-parlementaristes, en rupture avec les syndicats, issus de Lotta Continua ou Potere Operaio mais aussi de collectifs autour du journal Rosso à Milan, de Rivolta di classe à Rome ou encore de A/traverso autour de la radio Alice. Sans risquer des liens de causalité entre ces différents événements, ce qui nous intéresse ici est de mettre en lumière l'impulsion de l'économie sociale par la société civile et la définition de territoires qui n'est pas sans relation avec un processus de reconversion ou de délégation des services de l'Etat.

La Banca Etica

En Italie, au-delà de la longévité du secteur coopératif, il y a une philosophie qu'incarne tout autant la Banca Etica, les coopératives sociales, le mouvement coopératif en général mais aussi la théorie des districts.

Les premières expériences de finance éthique ont été menées par les coopératives MAG (Mutuelles d'autogestion) dans les années soixante-dix. Les MAG sont des coopératives financières qui cherchent à créer des circuits de financement alternatifs en direction du social, de l'environnement, de la culture et de l'environnement. Elles s'appuient sur du capital "indépendant" pour pallier au manque de financement accessible au milieu associatif et à l'économie sociale. Dans son objectif et dans le paysage français, elles ressemblent à la NEF (Nouvelle Economie Fraternelle).

Dans les années quatre-vingt dix, l'adoption d'un texte unique sur les activités bancaires et de crédit prive les coopératives ayant ce type d'activité du droit de collecter l'épargne des personnes physiques. Il faut alors s'organiser pour créer au niveau national une structure capable de collecter et distribuer "l'épargne alternative". Par ailleurs, la société civile fait

⁵ Pour des raisons de facilité, nous écartons de l'analyse le Mezzogiorno qui nécessiterait une approche spécifique (cf. Cassano (1998)

⁶ cf Courlet (1989), Leborgne-lipietz (1992), Longhi (1994), Pecqueur (1987).

pression pour une activité financière soucieuse de servir le développement humain. C'est dans ce but qu'est créée en 1994 l'association "Verso la Banca Etica" (Vers la banque éthique), qui changera de statut l'année suivante pour devenir une coopérative afin de souscrire le capital social nécessaire à la création de la Banca Etica. Au départ, elle comprend 22 organisations issues du monde associatif, des coopératives ou de la finance solidaire, parmi lesquelles on peut noter le consortium national des coopératives sociales (CGM) ou l'Association italienne d'agriculture biologique, ou encore Caritas Italia qui se réunissent dans le but de créer une "banque de crédit coopératif". Mais dès 1996, c'est le statut de banque populaire qui est finalement retenu. Moins restrictif, il permet de développer l'exercice de l'activité de crédit sur tout le territoire tout en gardant le statut coopératif. En 1997, avec 6 milliards d'euros de capital social, la coopérative commence à acquérir une visibilité nationale. En 1998 les 12,5 milliards sont atteints. Le premier guichet de la Banca Popolare Etica (BPE) est ouvert à Padoue le 8 mars 1999, il y a donc sept ans.

La BPE est le produit de deux mouvements :

- un mouvement d'investissement dans le troisième secteur défini exclusivement par le « non-profit ». Le secteur a besoin de crédit qu'il ne trouve pas dans les banques traditionnelles. Par exemple, les coopératives ou les associations obtiennent des marchés publics pour la gestion de crèches sans qu'il puisse y avoir de concours des banques qui rechignent à supplanter la lenteur des financements publics. Ce type de demande est assez semblable à celle des commerçants ou des artisans du début du siècle qui fondaient des caisses.
- Un mouvement d'épargnants qui cherche à savoir ce qu'on fait de leur fond, dans un souci de transparence et une volonté de développement local. A la BPE, l'épargnant a quatre possibilités : la première est le moyen de paiement du compte courant, la carte bancaire (Affinity Card) ; la deuxième est le certificat de dépôts ou dédiés qui finance un projet particulier avec un taux de rémunération de l'épargne choisi par l'épargnant entre 1 et 2 % ; le troisième est une obligation à taux fixe, garanti et soumis à moins d'imposition fiscale; le quatrième est proposé à une société de gestion de l'épargne avec un taux d'intérêt plus élevé (les Fonds Communs Etica Sgr).

Les deux mouvements ne sont pas totalement symétriques et il y a des arbitrages à faire entre les secteurs choisis par les épargnants qui ne sont pas nécessairement les choix des investissements ; par exemple, la coopération internationale est choisie par 49 % des épargnants alors que ce secteur n'est financé qu'à hauteur de 14 % ; inversement, la coopération sociale est choisie par 17 % des épargnants alors qu'elle est financée à hauteur de 45 % du total des crédits.

La BPE repose sur trois niveaux de décision :

- Le premier niveau repose sur un réseau de relations, une connaissance approfondie du troisième secteur de membres de la BPE par lesquels doit passer obligatoirement le projet d'investissement : le réseau Caritas (il existe 30 associations diocésaines) par exemple est un des plus connus mais on peut également citer 300 paroisses, 7 régions, 20 provinces qui représentent les personnes juridiques (16 % du total, 84 % représentant des personnes physiques).
- Le deuxième niveau est un réseau de volontaires : 20 500 personnes physiques bénévoles et 3300 organisations composent la banque qui ont acheté au moins 5 parts de 51 euro chacune. Lorsque ces volontaires forment un groupe de 200 actionnaires, ils peuvent former une circonscription locale. Il est alors nommé un coordonnateur local qui examine le caractère éthique du projet. Il existe 70 circonscriptions locales sur tout le territoire italien qui comprend 21 régions, dont 1 en Calabre et 3 en Toscane.

- Le troisième niveau est celui de l'étude financière sur la faisabilité du projet. Il est le fait de 8 succursales (Padoue qui est le siège, Trévis, Milan, Bologne, Brescia, Florence, Venise et Rome). Un fond de péréquation a été créé pour permettre avec 3 à 4 % des dépôts de financer 15 % d'investissement en Sicile.

Quelles sont les garanties mises en place par le BPE pour ne pas trahir le projet ?

A priori, on pourrait répondre qu'il n'existe aucune garantie pour ne pas trahir des projets initiaux ! Mais disons qu'il y a deux remparts importants. Tout d'abord, le projet peut-être porté par un évêque ou un membre du PCI mais il ne peut le faire qu'au travers de la médiation d'une structure sociale du tiers secteur, par exemple une coopérative de détenus. La BPE ne relève donc pas du micro-crédit mais de la finance éthique⁷ car elle ne prête qu'exceptionnellement à des individus (lors d'un prêt pour un achat d'un premier appartement ou pour une adoption d'enfants) mais en général, ce sont des prêts à des coopératives ou des associations (le non-profit) ou à des entreprises privées lorsqu'elles portent un projet social, biologique ou culturel.

Ensuite, le rôle de la circonscription est essentiel car il s'agit d'un tri de projets fondé sur la connaissance d'un territoire réduit.

La BPE croise donc trois types d'acteurs : les actionnaires épargnants, les médiateurs du tiers-secteur et la structure opérationnelle de la BPE. Lorsque les médiateurs proposent le projet d'une coopérative sociale, il se peut que celle-ci ait obtenu une mission de l'Etat. Ce qui lie ces trois types d'acteurs, c'est une philosophie en action.

Aujourd'hui, l'épargne est abondante, environ 316 000 000 d'euros contre 200 000 000 d'investissement. D'où le fait que la BPE cherche de nouveaux marchés à travers les marchés biologiques. Vingt et un ambulants se déplacent sur tout le territoire, découpé en quatre zones. Ils perçoivent un salaire fixe qui permet d'éviter des abus commerciaux. Par l'intermédiaire des structures sociales, Les taux sont identiques sur tout le territoire, environ 1 point au-dessus des autres banques dans le Nord et 2 ou 3 points plus bas dans le Sud. A long terme, les taux moyens sont de plus 1 % du EURIBOR.

La BPE a activé tous les services d'une banque virtuelle car tous les comptes courants sont gérés par internet. Aujourd'hui, BPE est une société coopérative par action à responsabilité limitée dont l'objet est selon l'article 4 de ses statuts « la récolte de l'épargne et l'exercice du crédit ».

Elle définit ainsi dans l'article 5 de ses statuts ce qu'est En 2002, Fabio Salviato, Président de la BPE, pouvait prétendre à un taux de croissance de 100% sur 3 années consécutives, et d'un taux de perte de 1,5% largement inférieur au 4,5% de moyenne pour les banques italiennes. La même année, sur 18 000 membres, 2 700 étaient des "personnes juridiques" (dont plus de 300 collectivités territoriales: 300 municipalités, 20 provinces et 7 régions). 160 000 000 Euros ont été collectés, le capital souscrit était de 12 600 000 euros et 80 000 00 ont été affectés aux financements de projets.

⁷ Une "institution de finance éthique":

"-L'institution acceptant les principes de la finance éthique se doit de baser toute son activité sur de tels critères

-La finance éthique est sensible aux conséquences non économiques de toute action économique

-Le crédit sous toutes ses formes est un droit humain

-Efficacité et sobriété sont les composantes de la responsabilité éthique

-Le profit résultant de la possession et l'échange d'argent doit être la conséquence d'une activité tournée vers le bien commun et doit être équitablement distribué entre tous les sujets qui concourent à sa réalisation

-La transparence maximale de toutes les opérations bancaires est un des fondements de toute activité de finance éthique

-La participation de tous les sociétaires ainsi que des épargnants aux choix de l'entreprise doit être facilitée."

La BPE n'a pas ouvert de guichets sur tout le territoire : l'Italie a été divisée en quatre : Nord-Ouest, centre, sud et Nord-est. Ce dernier représente 7413 actionnaires, quatre agences et quatre banquiers ambulants. La BPE est présente dans chaque province italienne, par le biais des "groupes locaux d'actionnaires", réunis dans le "réseau des actionnaires". Ce réseau se veut un des moyens de la politique de transparence et de participation prônée par la banque. Il s'appuie sur les "Groupe d'Initiative Territoriales" mis en place par "Verso la Banca Etica" pour appuyer la collecte des fonds nécessaires à la création de la BPE.

Le département « Recherche » est devenu une fondation indépendante, la Fondazione Culturale Responsabilita Etica Onlus⁸ : elle a mis en place la méthode d'évaluation VARI, qui prend en compte la participation, la transparence, l'égalité des chances, la valeur sociale produite, les retombées écologiques, la place du bénévolat, l'implication dans le territoire, en quelque sorte des critères d'évaluation sociale des projets. En dehors de proposer aux épargnants le choix du secteur où leur épargne sera investie (environnement, coopération sociale, coopération internationale, qualité de la vie), la BPE a mis en place les "titres éthiques", destinés à financer les organismes d'économie sociale. Des avantages fiscaux importants sont consentis pour les investisseurs qui les acquièrent. Ces fonds sont gérés par Etica Sgr (Società di Gestione del Risparmio), fondé en 2001 en collaboration avec la Banque Populaire de Milan et dont BPE détient 51% des parts et assure l'aspect développement stratégique (la BPM s'occupant de la gestion technique). Par cette intervention, la BPE va mettre fin à la particularité de l'Italie en Europe qui est de posséder un en-cours de fonds éthique important (environ 1800 millions d'euro), ce qui place l'Italie au double de la France concentré sur deux seuls fonds ; la banca Etica se lance donc sur ce marché occupé jusque-là que par l'Eglise catholique.

En l'absence de politique publique claire, les circonscriptions dessinent elle-mêmes le territoire à partir duquel le tiers secteur se construit.

Les coopératives sociales

La loi 381 du 8 novembre 1991 prend acte et légitime, en la modifiant quelque peu et en lui imposant certaines limites, un nouveau type de coopérative, les Coopératives de Solidarité Sociale ou Coopératives Sociales (CS). La formule des CS s'est constituée de façon autonome à partir des années soixante-dix. En 1991, on comptait 918 coopératives sociales qui ont été créées dans les dix années précédentes et dix ans plus tard, en 2001, on en comptait plus de 5 fois plus, soit 5515.

La forme coopérative a paru à certains acteurs ou groupe d'acteurs (travailleurs sociaux, famille de personnes handicapées, administrations locales,...) comme la meilleure façon de lancer de nouvelles activités à caractère social, parallèlement au service public.

Tout d'abord, les premières CS se développent en parallèle à la croissance de l'offre de service public, et particulièrement dans les régions où celle-ci est la meilleure. Ce qui fait dire à Enzo Pezzini que la coopération sociale se développe, au moins dans sa première phase, non de la crise, mais bien du développement du système de « welfare » (Pezzini, 2001). Ce dont il est question, c'est le passage du « welfare state » à un « welfare society » où l'Etat mette en place de profondes transformations des politiques et des interventions sociales par le jeu de la subsidiarité.

Ensuite, si le mouvement de la coopération sociale s'est développé en lien avec le mouvement coopératif « traditionnel » et ses centrales coopératives, son développement a coïncidé avec la

⁸ Entretien avec son Président, U. Biggeri, le 18 février 2005 à Rome.

crise de certains secteurs importants de la coopération (agriculture, logement, construction notamment). D'où la nécessité de redéfinir des équilibres organisationnels et des choix politiques, ce qui ne s'est pas fait sans conflits et tensions. Les deux principales centrales ont répondu de façon différente à ces conflits, en créant une fédération spécifique pour les CS (Federsolidarità est ainsi la septième fédération de Confcoopérative) ou en les intégrant à des structures déjà existantes, l'Association des Services pour Legacoop.

Enfin, outre le fait d'instituer une nouvelle forme de coopératives au travers des CS, la loi 381 de novembre 1991, rappelle que leur but n'est pas de « maximiser les intérêts de leurs associés, mais de rechercher l'intérêt général de la communauté pour la promotion humaine et l'intégration sociale des citoyens ». Cet intérêt général se réalise à travers :

- a) la gestion de services sociaux, sanitaires et éducatifs,
- b) le déroulement d'activités diverses – agricoles, industrielles, commerciales ou de service – ayant pour but l'insertion par le travail de personnes défavorisées.

C'est à partir de cette approche que les CS vont être distinguées en quatre catégories :

-*De type « A »*, quand elles travaillent sur le champ des services socio-éducatifs et sanitaires. Ce sont des coopératives de travail occupant le secteur d'assistance sociale et sanitaire auprès de publics désavantagés. Elles exercent des activités non-marchandes pour répondre à des besoins sociaux, occupant alors un domaine qui auraient pu relever du service public. Pour reprendre les termes utilisés plus haut, c'est la finalité qui est visée.

-*De type « B »*, quand elles travaillent sur le champ de l'insertion professionnelle, à partir d'activités agricoles, industrielles, commerciales ou de services. Elles se situent alors sur un marché concurrentiel, tout en s'engageant à intégrer parmi leurs salariés des personnes en difficulté. La loi fixe le seuil minimal de personnes désavantagées à 30% des salariés de la CS et définit strictement les catégories visées : toxicomanes (18,2%), alcooliques (4%), détenus (7,4 %), handicapés (50%), malades psychiatriques(14,5 %), mineurs en voie de marginalisation(1,3%). Ces personnes doivent être membres de la Coopérative si leur état le permet. Pour reprendre les termes utilisés plus haut, c'est le public qui est visé.

-*De type « A+B »*, quand elles mélangent les deux formules ; on en compte 232 sur un total de 5515, soit moins de 5 % du total.

- *De type consortium* : On en compte 197, soit environ 3 % du total.

Au tournant des années quatre-vingt, bien qu'un débat se soit développé dans le monde coopératif sur la rigidité des consortiums , les CS ont maintenu et développé l'idée. En effet considérant l'importance de préserver des « rapport inter-personnels significatifs » au sein des CS, le « Code Ethique » de Federsolidarità a fixé une fourchette de 30 à 40 personnes comme seuil infranchissable.

Surtout présente en Toscane, en Emilie et en Lombardie, les coopératives sont là où réside un certain communautarisme, qui se manifeste par une multitude d'associations, un capital social relationnel. Au sud, au contraire, la dimension individualiste n'offre pas de tradition de société civile.

Résultats analytiques

Les formes d'agglomération d'activité sont très contrastées : à Mondragon, quelque-soit le modèle d développement (gravitaire, districts ou innovation technologique), l'intégration est verticale sur un territoire limité. En Italie, c'est la stratégie du marcottage qui prévaut à travers une diffusion plus large du territoire..

On peut émettre deux types de conclusion, la première portant sur les conditions nécessaires à l'éclosion d'activités agglomérées d'entreprises sociale, la seconde sur les relations complexes au territoire.

Les deux cas étudiés font apparaître des récurrences qui obéissent à deux mobiles parfois dissociés que J Defourny a bien mis en lumière :

- *Une première logique est celle de la nécessité.* Des populations en marge cherchent à construire des parcours individuels et collectifs en reconquérant des droits dont ils avaient été exclus : droit au travail, droit au logement, droit au crédit. H. Desroches avait l'habitude de dire que ces pratiques sociales étaient « filles de la nécessité ».

- *Une deuxième logique est celle de la revendication d'une identité ou d'un destin commun.* La population d'un territoire se rassemble en vue d'un objectif commun : le développement local, culturel, environnemental ou éducatif.

Les deux logiques peuvent se regrouper bien qu'il puisse y avoir entre elles un conflit de prévalence identitaire : est-ce que ce qui fait « identité », c'est la classe (les exclus, les pauvres, etc.) ou le territoire (c'est-à-dire la frontière qui sépare le dedans du dehors) ou les deux à la fois ?

L'éclosion d'activités agglomérées

Chaque cas étudié apparaît sous la pression d'une nécessité sociale liée à un chômage élevé. Mais le mouvement social ne se réduit pas à une « nécessité sociale » car il intègre des dimensions non économiques. A ce titre, il ne suffit pas qu'il y ait un intérêt commun pour qu'une population s'engage dans une action collective car cet engagement suppose un coût de participation. Or, beaucoup peuvent préférer user de la position du passager clandestin. A ce niveau, les mouvements alter mondialistes sont très instructifs car la manière dont ils usent des technologies de l'information pour créer une occupation de l'espace public, de masse à des heures intersticielles est révélateur de nouvelles formes de luttes sociales. Dans les deux cas, la relation au territoire est essentielle, soit comme le préalable à l'agglomération, soit comme élément de développement, soit comme résultat.

1. Dans chaque cas, la société civile inscrit son action dans un berceau historique qui lui est favorable : la pression de Franco et de la guerre civile sur le pays basque, la poussée ultra-gauche en Italie sur un fond d'éclatement de la présence ecclésiastique.
2. Un référent commun sert de lien : la langue basque, les provinces italiennes.
3. Un leader charismatique se détache assez rapidement : Arizmendiaretta au Pays basque. La difficulté importante est la manière dont on poursuit l'œuvre d'une personnalité charismatique avec les acteurs qui font le processus ; autrement dit, une monopolisation trop forte du leader-ship viendrait à nuire au mouvement. On a connu le népotisme des coop en France.
4. Le secteur industriel n'est pas délaissé : le secteur industriel (Angus, Fagor, ou les coopératives industrielles italiennes) conforte la thèse que nous avons toujours défendu d'un non-dépassement de l'industrie par la société tertiaire.

5. La formation constitue la base de l'employabilité :, école polytechnique au Pays basque.
6. La création d'outils financiers spécifiques : Banca Etica en Italie et Caja Laboral en Espagne.
7. Le rapport d'extériorité à l'Etat est prononcé : vis-à-vis du franquisme ou d'un Etat impuissant en Italie. C'est ce qui distingue le plus profondément ces expériences d'économie sociale de ce que l'on appelle en France l'économie solidaire qui reste, malgré les discours sur l'espace public, fortement enracinée dans les relations avec l'Etat.

La relation au territoire

Cette étude nous conduit à la question du territoire : à Mondragon, le territoire basque est une finalité qui crée les coopératives ; en Italie c'est le tiers secteur qu'on cherche à développer sur des territoires définis par les coopératives.

Le territoire ne devient un objet des collectivités locales que dans un deuxième temps, après la société civile. En Italie, les collectivités locales ne se sont intéressées aux circonscriptions qu'après que l'épargne ait été collectée par des groupes semi-autonomes et le statut des coopératives sociales est née plus de dix ans après les premières expérimentations. A Mondragon, ce n'est que depuis 1996 que le Gouvernement basque a passé des accords avec MCC pour créer des emplois sur son territoire contre des subventions.

La spécificité des territoires construits sur la base d'agglomération d'activités peut s'énumérer de la manière suivante :

1. le mobile de l'action économique est non économique et politique et touche donc l'essence du lien social. Mais par « politique », il ne faut pas entendre une action coordonnée par un groupe d'élus mais davantage un mouvement social qui se construit sur une résistance à un certain ordre et la volonté de faire « ici et maintenant ».
2. Le développement est plutôt endogène mais inséré dans l'économie-monde. La règle est la coopération à l'intérieur du territoire qui se traduit par une grande implication et la compétition à l'extérieur qui pousse à une démarche entrepreneuriale. Il n'y a donc pas d'isomorphisme du groupe mais au contraire insertion groupée dans la division internationale du travail grâce aux technologies de l'information.
3. il n'y a pas de disjonction entre revenus et production car les premiers sont directement issus de la seconde : la force de ces territoires est qu'ils ne séparent pas l'espace des entreprises et des activités et l'espace résidentiel.
4. on a affaire à des régions fortement autonomisées fiscalement vis-à-vis de l'Etat, ce qui autorise une contractualisation et un accompagnement plus facile des « jeunes pousses ».
5. la création d'externalités mobilise la communauté afin que, défendant son propre territoire, elle ne soit pas tenté par le repli sur elle-même.
6. Des critères d'efficacité sont revendiqués, créant des instruments efficaces d'intercoopération et la redistribution presque totale des ressources acquises sur un même territoire. La coopération n'est pas entendue comme une pratique qui peut servir au mieux les intérêts individuels mais comme l'intérêt du collectif.

Conclusion

Durant les trente glorieuses en France, la notion d'aménagement du territoire a souvent été pensée comme une action volontariste de l'Etat. La pression conjointe mais contradictoire européenne et des collectivités locales rend aujourd'hui plus difficile son énoncé et son champ de compétence. D'une politique de correction des inégalités à une mobilisation pour la création d'emploi, ces politiques favorisent l'agglomération d'activité mais elles n'indiquent pas le sens de l'intervention. Ici, on assiste à un développement plutôt endogène, à partir de territoires spécifiques, d'activités pensées à partir d'initiatives locales. L'Etat n'est pas absent de cette dynamique mais il n'impulse plus par le haut : il accompagne un mouvement, il corrige des inégalités, il fixe les règles du jeu. Ce qu'on pourrait nommer « le capital territorial » fait d'histoire, de culture et de conventions qui réduisent les coûts de transaction, a ceci de particulier : c'est qu'il ne s'échange pas parce qu'il est un mode d'organisation et d'agencement propre, une combinaison adroite de « facteurs qui sont dans l'air » comme disait A. Marshall. Reste que la difficulté principale de ces agglomérations est leur immersion dans la mondialisation. Devant un Etat affaibli, la puissance des firmes est manifeste et seuls des esprits nostalgiques peuvent croire à un sursaut de l'Etat. Pour les autres, le statut coopératif révèle une accroche territoriale, souligne un mode de gestion et de direction originale et une capacité non négligeable à se prendre en charge. La force des régions est alors de protéger ses agglomérations en créant une porosité plus forte des agents à l'intérieur de ce cadre au travers d'un sentiment communautaire plus développé. C'est ici qu'on rejoint la perspective culturelle que tentait de mettre en place Denis De Rougemont. Il n'en reste pas moins que ces processus d'agglomération ne débouchent pas sur des conclusions univoques en termes macro-économiques : en Espagne, l'effet de leadership du Pays Basque et de la Catalogne est visible sur le reste du territoire (Andalousie, Galice, Asturie) même si le lien de causalité est difficile à discerner. En Italie, il n'en est rien, le développement d'agglomération au Nord et au centre est conjoint d'une dégradation des principales variables macro-économiques depuis les années quatre-vingt : ralentissement constant de la croissance du PIB, baisse des gains de la productivité et détérioration constante de la compétitivité.

Bibliographie

- Beccatini, G., "The Marshallian District as a Socio-Economic Notion", in Pyke, F., Beccatini, G., Senbengerber, W. (Éds), *Industrial districts as Inter-Firms Co-operation in Italy*, 1990, pp. 37-51.
- Benko, G.B., Lipietz, A. (Éds.), *Les régions qui gagnent, districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, PUF, 1992, 424 pages.
- Brusco, S., "La leçon des districts et la nouvelle politique industrielle des régions " dans Bagnasco, A., Sabel, C.F., *PME et développement économique en Europe*, Paris, La Découverte, 1994, pp. 69-86.
- Cassano, F., *La pensée méridienne*, L'aube éditions, 1998
- Courlet, C., "Continuité et reproductibilité des systèmes productifs territoriaux italiens", *Revue internationale PME*, vol. 2, no 2-3, 1989, pp. 287-301.
- Leborgne, D., Lipietz, A., "Flexibilité offensive flexibilité défensive, deux stratégies sociales dans la production des nouveaux espaces économiques", dans Benko, G.B., Lipietz, A. (Éds.), *Les régions qui gagnent, districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, PUF, 1992a, 424 pages.
- Longhi, C., Quéré, M., "Les systèmes locaux d'innovation: éléments empiriques et analytiques", dans Courlet, C., Soulage, B. (Ss la dir.), *Industrie, territoires et politiques publiques*, Paris, L'Harmattan, 1994, pp. 203-217.
- Pecqueur, B., "Tissu économique local et systèmes industriels résiliants", *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, no 3, 1987, pp. 369-378.
- E. Pezzini, *le consortium CGM, le développement d'une "entreprise réseau »* in D. Côté, *les holdings coopératif*, De Boeck Université, Bruxelles, 2001

